

# Commune d'EYRANS

## Compte-Rendu du Conseil Municipal du 29 janvier 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf janvier, à dix-neuf heures, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard BAILAN, Maire.

La convocation a été adressée le 23 janvier deux mille quatorze.

### ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Bernard BAILAN, Maire,  
Mme Rose-Marie BOISSON, M. Pierre MAURIN, M. Gérard LEFAURE, M. Dominique BLANCHET,  
M. Michel FORESTIER, Mme Michelle LORTEAU, M. Jacques MIARA, M. Philippe ROUSSET, M.  
Clotaire PALACIN, Mme Dominique HOURDEBAIGT, Mme Arlette JULIEN, Mme Danielle PETIT.

### ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

M. Pascal GARRYT

### DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme Rose-Marie BOISSON

### **1 - Approbation du compte rendu de la séance du 18 décembre 2013**

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la précédente séance.

### **2 – CONTRIBUTIONS DU SDIS POUR 2014**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde relatif à l'augmentation de 0,69 % de la contribution pour l'année 2014.

La contribution de la Commune de EYRANS pour la période ci-dessus s'élève à 10 394,00 €. Cette somme sera prélevée en deux versements sur le compte au trésor de notre collectivité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte le montant de la contribution du SDIS d'un montant de 10 394,00 €. Cette somme sera prélevée en deux versements sur le compte au trésor de notre collectivité.
- Autorise Monsieur le Maire à effectuer les formalités administratives et comptables nécessaires.

### **3 – ACHAT DE PAPIER EN NOMBRE**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de regrouper les commandes de ramettes de papier (écoles/Mairie) afin de bénéficier de tarifs plus attractifs.

De plus, il précise que l'entreprise devra accepter le fait d'effectuer la livraison en deux fois pour ne pas avoir trop de stock en Mairie.

Deux propositions sont présentées :

		<b>HT</b>
•	TAB	620,60 €
•	VIKING	621,60 € (livraison en une seule fois)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Décide de retenir la Société TAB pour un montant HT de 620,60 € (soit un montant TTC de 744,72 €),

Autorise Monsieur le Maire à effectuer les formalités administratives nécessaires pour l'acquisition de ces fournitures.

#### **4 – TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT – CITÉ LA CLAIRIÈRE - DEVIS ECTAUR**

Vu les travaux d'assainissement qui doivent être réalisés à la Cité La Clairière,

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis estimatif pour la mission de maîtrise d'œuvre du Cabinet ECTAUR pour un montant HT de 4 500,00€ soit un montant TTC de 5 400,00€.

Le Conseil Municipal, après en avoir écouté l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré :

- Accepte le devis estimatif du Cabinet ECTAUR pour un montant HT de 4 500,00 € soit un montant TTC de 5 400,00€ ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer celui-ci ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

#### **5 – FORFAIT ASSISTANCE INFORMATIQUE – NTI CONSEIL**

Vu la demande des enseignants notamment sur la maintenance informatique de la classe numérique ;

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis de la Société NTI Conseil : le coût annuel de l'assistance informatique s'élève à 777,24 € HT.

La prestation comprend l'intervention en cas de dysfonctionnements, l'assistance aux enseignants et réponse aux problèmes rencontrés, le suivi mensuel de la bonne configuration des différents postes, le suivi des sauvegardes des postes stratégiques, l'optimisation continue des ressources informatiques et la tenue de deux comités de pilotage par an.

Le Conseil Municipal, après en avoir écouté l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré :

- Accepte la mise en place du forfait Assistance Informatique au coût annuel de 777,24 € HT.
- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

#### **6 – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR UN VOYAGE DANS LE CADRE D'UNE ACTION DE SOLIDARITÉ**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier du Collège Sébastien Vauban de BLAYE qui sollicite la Commune pour un voyage dans le cadre d'une action de solidarité envers les cancéreux défavorisés du Maroc.

Vu la présentation de ce voyage faite par la Directrice Adjointe SEGPA du Collège Sébastien Vauban ;

Attendu que le coût du billet d'avion par élève est fixé à 300,00 €.

Attendu qu'un seul élève domicilié sur la Commune d'EYRANS participe au voyage:

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, d'allouer une aide financière d'un montant de 100 € pour cet élève.

Le Conseil Municipal, après en avoir écouté l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré décide :

- D'attribuer une aide financière d'un montant de 100 € pour un élève au Collège Sébastien Vauban;
- Autorise Monsieur le Maire à effectuer les formalités administratives nécessaires pour le versement de cette aide.

## **7 – DEVIS SANITRA FOURRIER – HYDROCURATION ET INSPECTION TÉLÉVISUELLE – RD 135 E1**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise SANITRA FOURRIER correspondant à l'hydrocurage et l'inspection télévisuelle du réseau des eaux usées et des eaux pluviales situé au Pontet (du rond-point à la piste cyclable).

Le coût de ces travaux s'élève à un montant HT de 2970,00€.

Le Conseil Municipal, après en avoir écouté l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré :

- Accepte le devis de l'entreprise SANITRA FOURRIER correspondant à l'hydrocurage et l'inspection télévisuelle pour un montant HT de 2970,00€.
- Autorise Monsieur le Maire à effectuer les formalités administratives nécessaires, à signer toutes pièces correspondantes.

## **8 – DEVIS FRANCE TELECOM – TRAVAUX DE DISSIMULATION DU RÉSEAU TÉLÉPHONIQUE**

Vu le projet d'effacement du réseau téléphonique ;

Vu la convention locale pour la mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques de France Télécom établis sur supports communs avec les réseaux publics aériens de distribution d'électricité ;

Monsieur le Maire présente le devis de France Télécom qui fixe les montants dus de chacun de la façon suivante :

- Subvention due par la Commune à France Télécom : 579,60 €
- Montant pris en charge par France Télécom à la Commune : 620,09 €

Le paiement se fera sur la base du Hors Taxes (HT).

Le Conseil Municipal, après en avoir écouté l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré :

- Accepte le devis de France TELECOM, pour un montant HT de 579,60 € ;
- Autorise Monsieur le Maire à effectuer les formalités nécessaires, à signer le devis correspondant ainsi que la convention et toutes pièces s'y rapportant.

## **9 – CONTRAT D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS : TONTE ET PASSAGE ROTOFIL SUR LES ACCOTEMENTS RD937 – ANNÉE 2014**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise M&K SARL d'un montant HT de 780,00 € (soit un montant TTC de 936,00 €).

Ce chiffrage comprend l'entretien des espaces verts (tonte et passage du rotofil), des accotements de chaque côté de la route départementale 937 soit du carrefour de la Clairière en direction de l'Agence Postale.

Cette prestation sera assurée pour l'année 2014 au mois de mai, juin, juillet, août, septembre et octobre soit six fois.

Monsieur le Maire précise qu'après chaque intervention, une facture sera adressée à la collectivité.

Le Conseil Municipal, après en avoir écouté l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré :

- Accepte le devis de l'entreprise M&K SARL pour un montant HT de 780,00 € (soit un montant TTC de 936,00 €),
- Accepte le principe de paiement à savoir une facturation après chaque intervention,
- Autorise Monsieur le Maire à effectuer les formalités administratives nécessaires, à signer toutes pièces correspondantes pour la réalisation des travaux.

## **10 – TRAVAUX : JARDIN DE LA MAIRIE – MASSIFS DU PONTET**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise Thierry DESBORDES d'un montant HT de 471,16 € (soit un montant TTC de 565,39 €) comprenant les éléments suivants :

- Taille sur la gestroemias avec ramassage
- Taille sur murier platane avec ramassage
- Taille sur rosiers avec ramassage

Le Conseil Municipal, après en avoir écouté l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré :

- Accepte le devis de l'entreprise Thierry DESBORDES pour un montant HT de 471,16 € (soit un montant TTC de 565,39 €).
- Autorise Monsieur le Maire à effectuer les formalités administratives nécessaires, à signer toutes pièces correspondantes pour la réalisation des travaux.

## **11 – CONTRAT D'ENGAGEMENT ORCHESTRE CHRISTOPHE CHEVREUX – ANIMATION REPAS DES AÎNÉS**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le contrat d'engagement de l'Orchestre Christophe CHEVREUX d'un montant TTC de 460,00 € pour assurer la partie musicale du bal / spectacle organisé à l'occasion du repas des Aînés le 9 février 2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir écouté l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré :

- Accepte le contrat d'engagement de l'Orchestre Christophe CHEVREUX pour un montant TTC de 460,00 €.
- Autorise Monsieur le Maire à effectuer les formalités administratives nécessaires, à signer toutes pièces correspondantes pour cette représentation.

## **12 – PLAQUES DE RUES - Annule et remplace la délibération n° 2013/10/007-091**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le devis de l'entreprise SIGNATURE a été retenu pour la fourniture des plaques de rues.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un devis actualisé suivant le résultat de l'implantation pour un montant TTC de 7990,87 € (soit un montant HT de 6659,06 €).

Le Conseil Municipal, après en avoir écouté l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré :

- Accepte le devis actualisé de l'entreprise SIGNATURE pour un montant TTC de 7990,87 € (soit un montant HT de 6659,06 €) pour la fourniture des plaques.
- Autorise Monsieur le Maire à signer le bon de commande ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

## **13 – AMÉNAGEMENT DE BOURG 4ÈME TRANCHE - LANCEMENT D'UN APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier relatif à la 4<sup>ème</sup> tranche d'Aménagement de la traverse du Pontet.

Compte tenu de l'étendue des besoins et selon le Code des Marchés Publics, il convient de lancer un avis d'appel à la concurrence en procédure adaptée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise Monsieur le Maire à lancer l'avis d'appel à la concurrence en procédure adaptée relatif à la 4<sup>ème</sup> tranche d'Aménagement de la traverse du Pontet.
- Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux pour ce dossier.

#### **14 – LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE POUR LA PRATIQUE DE LA ZUMBA**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'association MIZIKASOLEIL ET DANSES sollicite la Commune pour occuper la salle polyvalente moyennant une contribution.

Monsieur le Maire propose de louer la salle polyvalente au prix de 25,00 € mensuel.

Le Conseil Municipal, après en avoir écouté l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré :

- Accepte que le montant de la location de la salle polyvalente s'élève à 25,00 € mensuel (vingt-cinq euros),
- Autorise Monsieur le Maire, à effectuer les formalités administratives nécessaires, à signer le contrat de location.

#### **15 – CONVENTION CADRE D'INTERVENTION « BFC EN LIGNE »**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le recours à un homme de loi a été accepté.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention cadre d'intervention « BFC en ligne » :

- Un contrat d'assistance valable deux ans,
- Un volume d'heures réservé,
- Les honoraires seront calculés au temps passé,
- Un tarif horaire de 91,00 € HT (frais de cabinet compris).

Le Conseil Municipal, après en avoir écouté l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré :

- Accepte la convention cadre d'intervention « BFC en ligne »,
- Autorise Monsieur le Maire à effectuer les formalités administratives nécessaires et à signer toutes pièces correspondantes.

#### **16 – STATION D'ÉPURATION – TESTS DE PERMÉABILITÉ**

Vu les travaux à effectuer sur la station d'épuration, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des tests de perméabilité sont à prévoir.

Ces tests mesurent la conductivité hydraulique à saturation d'un sol afin de définir l'aptitude du sol à permettre l'infiltration de l'eau et donc des futurs effluents.

Le Conseil Municipal, après en avoir écouté l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré :

- Accepte la réalisation de tests de perméabilité,
- Autorise Monsieur le Maire à effectuer les formalités administratives nécessaires et à signer toutes pièces correspondantes.

#### **17 – ACHAT DE TERRAINS**

Vu les travaux d'agrandissement à réaliser sur la station d'épuration,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de contacter les propriétaires concernés en vue d'acquérir des parcelles pour une superficie de 30 ares environ.

Le Conseil Municipal, après en avoir écouté l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré :

- Donne un avis favorable à l'acquisition de ces parcelles,
- Autorise Monsieur le Maire à entreprendre les démarches nécessaires pour la négociation et l'acquisition de ces parcelles.

## Questions diverses

### a – INSTALLATION D'ARCEAUX VÉLOS

Dans le cadre de sa politique en matière de développement des déplacements alternatifs à la voiture, le Département de la Gironde a décidé d'équiper les arrêts d'autocar du réseau TransGironde les plus fréquentés en arceaux vélos.

Pour notre commune, il s'agit de l'arrêt : Ligne 212 Eyrans – Le Pontet

### b – AFFAIRE CHÉRIGNY

Un arrêté est pris concernant le débroussaillage.

Le dossier pour péril immédiat est en cours.

Le dossier relatif à la verrière est transmis au Conseil Général.

### c) Prochaine séance le 19 février 2014

LEVÉE DE SEANCE

Le Maire,

**B. BAILAN**